

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/1/1

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

**OBJET : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES
PRECEDENTES SEANCES DES 12 NOVEMBRE ET 11 DECEMBRE
2018**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, pour approbation, les procès-verbaux des séances du Conseil Municipal des 12 novembre et 11 décembre 2018. Il reprend les questions abordées durant ces réunions et invite les conseillers municipaux à faire savoir s'ils ont des observations à faire avant leurs adoptions définitives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'approuver les procès-verbaux des séances des 12 novembre et 11 décembre 2018

Fait à BRANDIVY, le 5 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/1/2

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15 L'an deux mille dix-neuf
Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures
Présents : 14 Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
Votants : 15 à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

OBJET: LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN – PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire donne lecture des délibérations en date des 30 mars 2016 et 12 novembre 2018 relatives aux conditions de réalisation du lotissement « Hameau de Kérican » et informe le conseil de l'avancée des travaux de viabilisation de la 1^{ère} tranche des travaux. Il convient aujourd'hui de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide de vendre les lots du lotissement Hameau de Kérican – au prix de 70.00 € TTC le m²

- Donne mission à Monsieur le Maire de faire établir tous actes de cession à intervenir qui seront dressés en l'étude de Maître MICHAUT, notaire à GRAND-CHAMP, puis de signer tous les documents et actes authentiques se rapportant aux diverses cessions de lots.

Fait à BRANDIVY, le 13 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/1/3

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT RELAIS POUR LE FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT HAMEAU DE
KERICAN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de contracter un prêt relais de 500 000.00 € destiné au financement des travaux du lotissement communal « Hameau de Kérican ». Ce concours permettra de faire face aux dépenses liées à cette réalisation dans l'attente de la vente des lots du lotissement

Il présente ensuite au Conseil la proposition du Crédit Agricole du Morbihan dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 500 000.00 €

Durée : 24 mois (dont différé de 23 mois)

Taux révisable Euribor 3 mois Capé 2 points : 0.87 %

(Taux d'intérêt plafond = taux d'intérêt annuel initial augmenté de 2 points soit 2.87 % selon Euribor 3 mois +1.17 % (index Euribor 3 mois moyenné 01/2019 : -0.298 %)

Périodicité d'appel des intérêts : mensuelle

Frais de dossier : 0.12 % du montant emprunté

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Accepte, à l'unanimité, la proposition du Crédit Agricole du Morbihan**
- **Décide que dès le déblocage complet du prêt relais susvisé toute cession de terrain devra venir en remboursement du prêt relais**
- **Mandate Monsieur le Maire pour signer le contrat de prêt sur les bases précitées ainsi que tout document afférent à ce dossier.**

Fait à BRANDIVY, le 5 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/1/4

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

**OBJET : CREATION D'UN POSTE TITULAIRE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire indique au Conseil que le poste d'agent accueil de la mairie a été occupé pendant 3 ans par un emploi d'avenir puis par un contrat à durée déterminée. Il convient désormais de se prononcer sur la création d'un poste pérenne d'agent accueil.

Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif (*cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, filière administrative*) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35 heures (*35/35ème*).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** :

DÉCIDE, À 12 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS DE :

- Créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif appartenant à la filière administrative, à raison de 35 heures hebdomadaires ;
- Modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe ;
- Inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2019, chapitre 012, article 64111

Fait à BRANDIVY, le 5 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



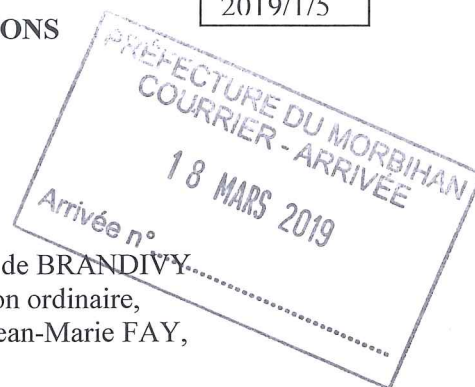
COLLECTIVITE: BRANDIVY

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 04/03/2019

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
						Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative							
	Attaché	A	35,00h	Secrétariat général de la mairie		Titulaire	
27/04/2018	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	35,00h	Accueil secrétariat urbanisme		Titulaire	
04/03/2019	Adjoint administratif	C	35,00h	Accueil secrétariat		Titulaire	
Filière Technique							
	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00h	Agent technique polyvalent		Titulaire	
27/04/2018	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	35,00h	Agent technique polyvalent		Titulaire	
	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	20,90h	agent d'entretien ménage des bâtiments communaux		Titulaire	
	Adjoint technique	C	25,22h	Responsable restauration scolaire		Titulaire	
Filière médico-sociale							
	ATSEM principale de 2ème classe	C	24,31h	ATSEM		Titulaire	
26/02/2018	ATSEM principale de 2ème classe	C	24,31h	ATSEM		Titulaire	

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY**

2019/1/5



Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,

Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

**OBJET : VALIDATION DE MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES
ZONES HUMIDES ET DES COURS D'EAU**

Monsieur le Maire rappelle l'accompagnement du Syndicat Mixte du Loch et du Sal (SMLS) pour la réalisation du 1^{er} inventaire des zones humides et des cours d'eau, intégré au PLU de 2008. Puis il rappelle la proposition du SMLS de mettre à jour l'inventaire des zones humides de la commune pour prendre en compte l'évolution réglementaire intervenue depuis 2008 ainsi que la mise à jour de certains secteurs à enjeux. La mise à jour a également pour objectif une identification et une mise en valeur des milieux naturels et une inscription de ces milieux dans les futurs documents d'urbanisme de la commune.

L'étude a été confiée au bureau d'études ALTHIS de BRECH qui a travaillé en lien avec le comité de pilotage de la commune.

Cette mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

- **Entérine la mise à jour de l'inventaire des zones humides et des cours d'eau de la commune,**
- **Considère l'inventaire remanié comme nouvelle référence pour la protection des zones humides et des cours d'eau**
- **S'engage à ce que les zones humides et les cours d'eau soient reportés et intégrés dans les documents d'urbanisme de la commune avec un règlement adapté**

Fait à BRANDIVY, le 5 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY



Résultats d'inventaire
Complément inventaire ZH et CE

Commune de Brandivy
Echelle (format A1)
1:22 500
2018-09-13_Brandivy_CE_SE.mxd
13/09/2018



althiS

R.CRIOU



0 252.5 525 1 050 Mètres

Pluvigner

Plumelin

La Chapelle-Neuve

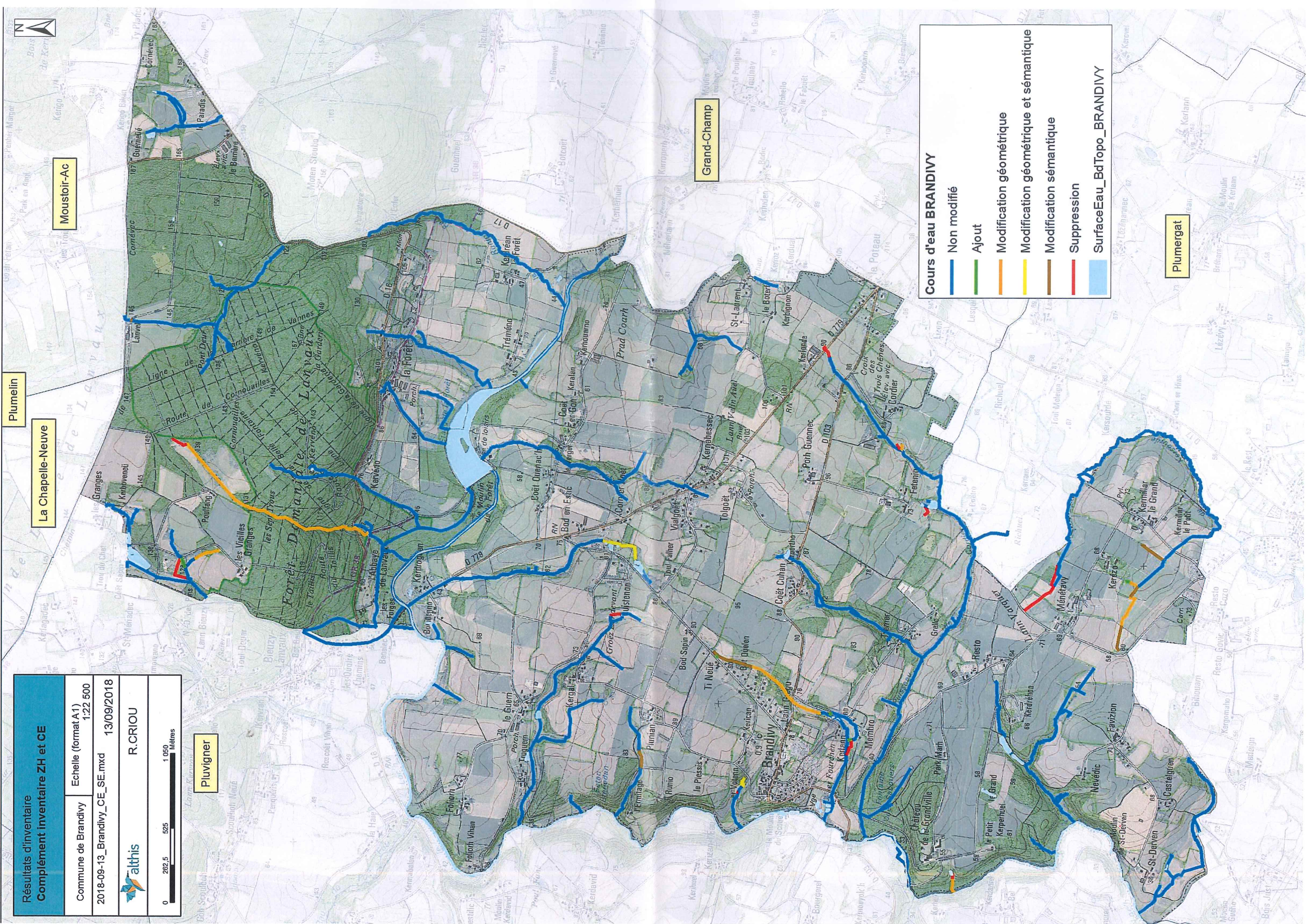
Moustoir-Ac

Grand-Champ

Plumergat

Cours d'eau BRANDIVY

- Non modifié
- Ajout
- Modification géométrique
- Modification géométrique et sémantique
- Modification sémantique
- Suppression
- SurfaceEau_BdTopo_BRANDIVY



BRANDIVY

Réseau hydrographique

Surfae en eau et cours d'eau

Echelle (format A1)

1:22 500

2018-09-13_Brandivy_CE_SE_tot.mxd

13/09/2018

 althis

R.CRIOU

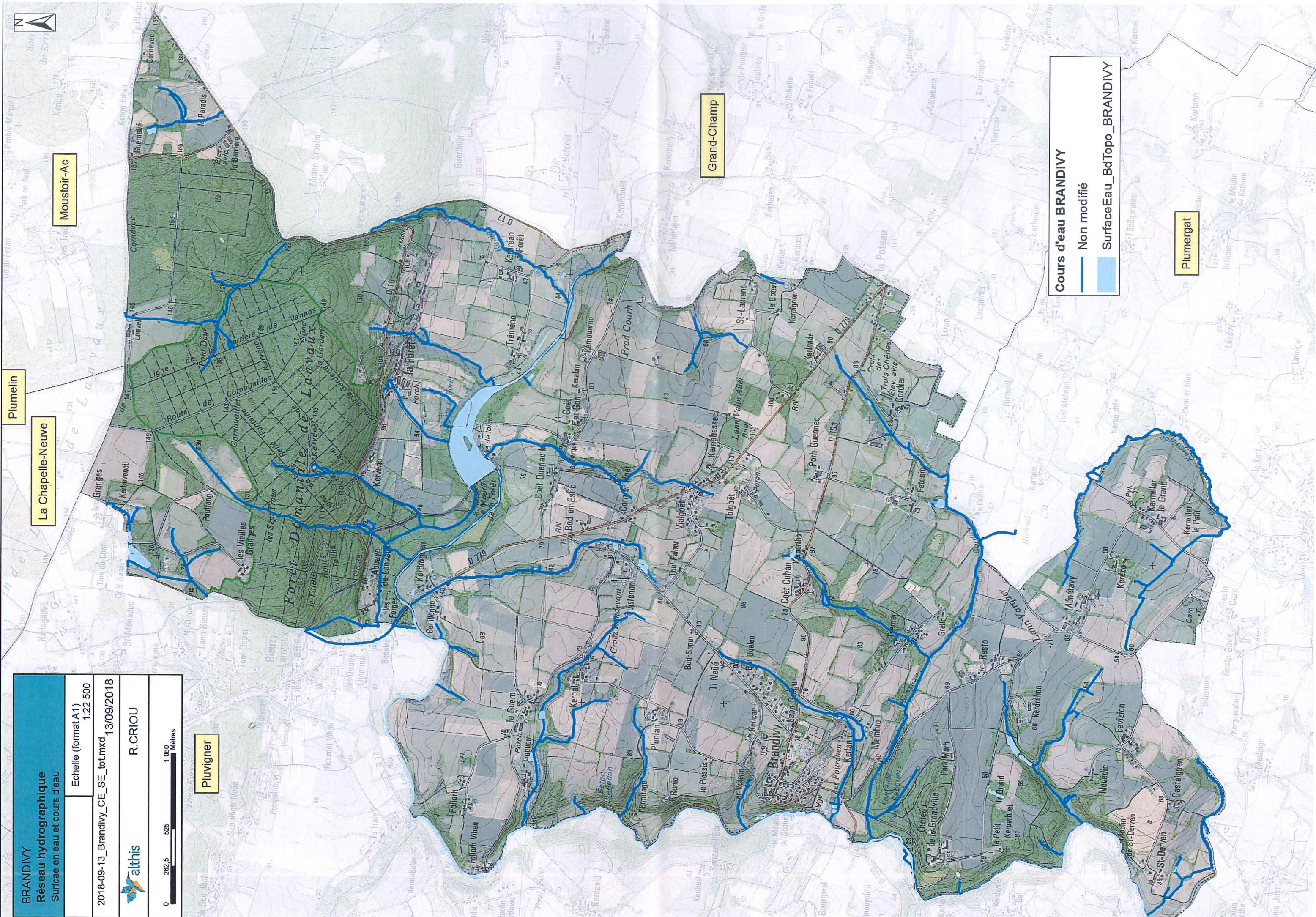
0

262.5

525

1 050

Mètres



BRANDIVY

Type de zones humides

Typologie SMLS

Echelle (format A1)

1:22 500

2018-11-30_Brandivy_type_ZH.mxd

04/12/2018



R.CRIOU

0

262,5

525

1 050

Mètres

Pluvigner

Plumelin

La Chapelle-Neuve

Moustoir-Ac

Grand-Champ

Légende

- Surface en eau Brandivy
- Réseau hydrographique

Zones Humides Brandivy

- Bois humide
- Culture humide
- Friche humide
- Jardin/Parc humide
- Plan d'eau
- Plantation forestière humide
- Prairie humide

Légende

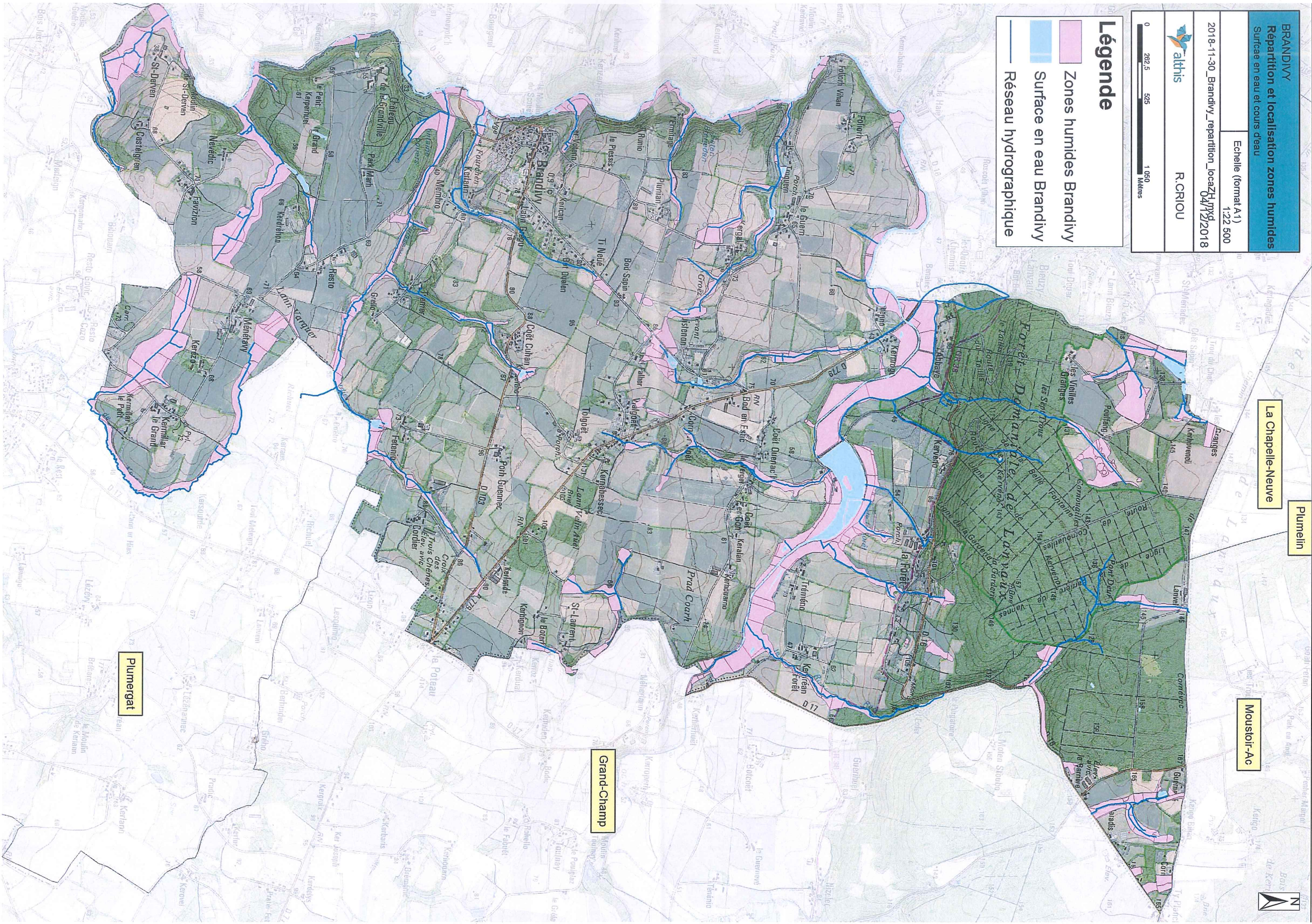
- Zones humides Brandivy
- Surface en eau Brandivy
- Réseau hydrographique

Plumelin
La Chapelle-Neuve

Moustoir-Ac

Grand-Champ

Plumergat



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE BRANDIVY

2019/1/6

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

L'an deux mille dix-neuf

Le lundi 4 mars 2019 à 20 heures

Présents : 14

Le Conseil Municipal de la Commune de BRANDIVY

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Votants : 15

à la mairie, sous la présidence de Mr Jean-Marie FAY,
Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : MM. FAY J.M.; HERISSON P.; DERIAN M.C.; GALLEN M.; LOUIS. P.; LE CLANCHE E.; BRILLOUET P.; BUSSON D.; ROZELIER C.; RYDER F.; LE NOCHER Y.; PEYRE J.J.; PILLIOUX V.; DERIAN P.Y.

Absente : S. LAVENANT (Pouvoir de vote donné à M.C. DERIAN)

Secrétaire de séance : Mme Evelyne LE CLANCHE

OBJET: DENOMINATION ET NUMEROTATION DU
LOTISSEMENT HAMEAU DE KERICAN

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il appartient au conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues de la commune.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre arbitre du Conseil Municipal, dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le lotissement communal « Hameau de Kérican » est constitué de 43 lots organisés à l'intérieur de voies non dénommées ni numérotées. Il convient pour faciliter le bon adressage dès l'acquisition des lots, le service par la suite des préposés de la poste et autres services publics et commerciaux d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Après présentation des propositions de noms de rues et des classements par ordre de préférence opérés, il est demandé au Conseil Municipal de valider les dénominations de rues suivantes :

- Rue du Triskell
- Rue des Korrigans
- Rue d'Armorique
- Rue des sonneurs
- Impasse du Petit Bois
- Rue Madame de Staël
- Impasse Saint Aubin
- Venelle de Kérican
- Chemins des écoliers

Après délibération ces propositions sont retenues à l'unanimité des présents et annexées au plan joint à la présente.

La numérotation des parcelles constitue une mesure de police générale qui relève de la compétence du Maire et fera l'objet d'un arrêté du Maire.

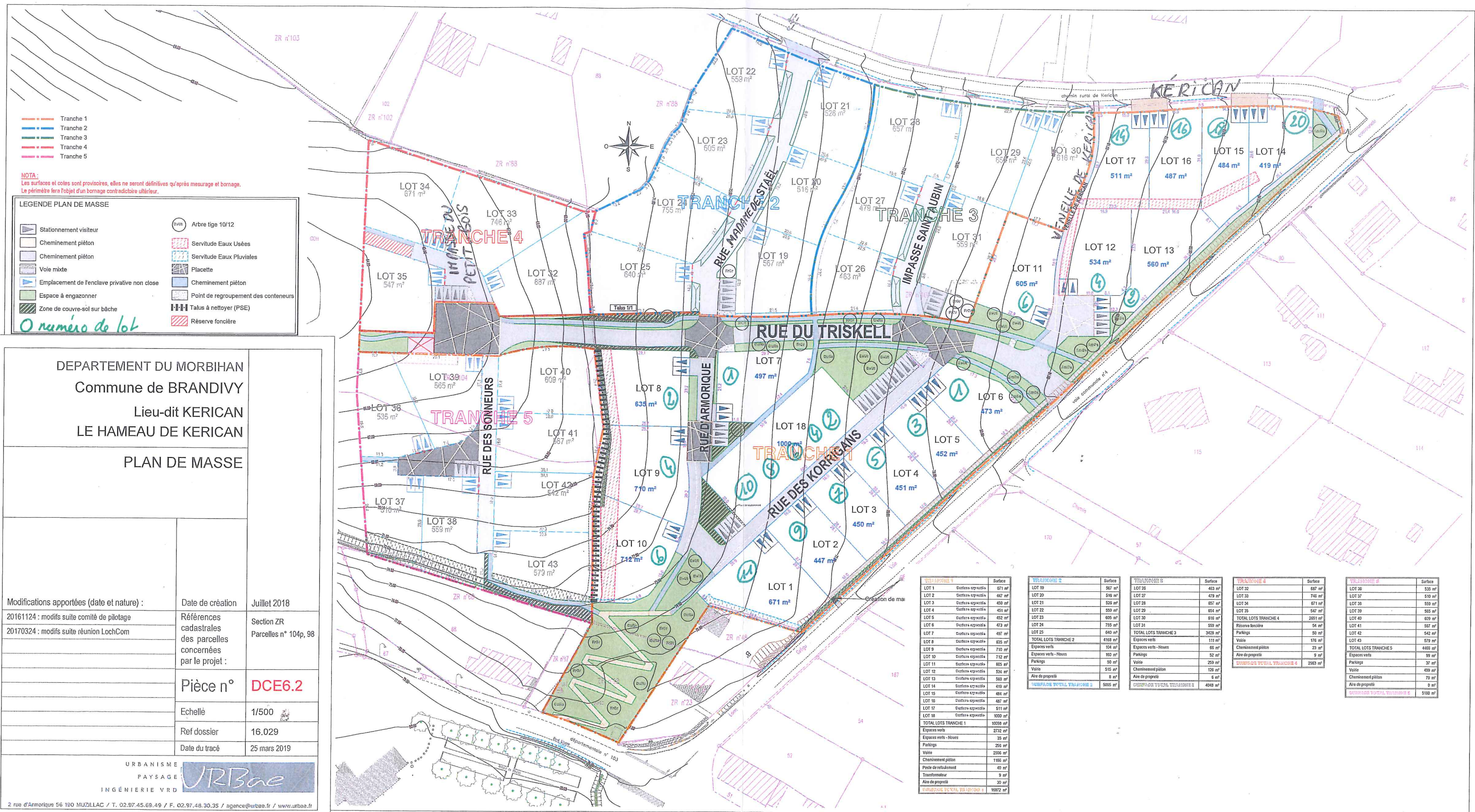
Fait à BRANDIVY, le 5 mars 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Marie FAY





- Tranche 1
- Tranche 2
- Tranche 3
- Tranche 4
- Tranche 5

NOTA:
Les surfaces et cotes sont provisoires, elles ne seront définitives qu'après mesurage et bornage.
Le périmètre fera l'objet d'un bornage contradictoire ultérieur.

LEGENDE PLAN DE MASSE

	Stationnement visiteur		Arbre tige 10/12
	Cheminement piéton		Servitude Eaux Usées
	Cheminement piéton		Servitude Eaux Pluviales
	Voie mixte		Placette
	Emplacement de l'enceinte privative non close		Cheminement piéton
	Espace à engazonner		Point de regroupement des conteneurs
	Zone de couvre-sol sur bâche		Talus à nettoyer (PSE)
			Réserve foncière

O numéro de lot

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
Commune de BRANDIVY
Lieu-dit KERICAN
LE HAMEAU DE KERICAN

PLAN DE MASSE

Modifications apportées (date et nature) :	Date de création	Juillet 2018
20161124 : modifs suite comité de pilotage	Références cadastrales des parcelles concernées par le projet :	Section ZR Parcelles n° 104p, 98
20170324 : modifs suite réunion LochCom	Pièce n°	DCE6.2
	Echelle	1/500
	Ref dossier	16.029
	Date du tracé	25 mars 2019

URBANISME
PAYSAGE
INGÉNIERIE VRD

2 rue d'Armorique 56 190 MUZILLAC / T. 02.57.45.69.49 / F. 02.97.48.30.35 / agence@urbae.fr / www.urbae.fr

Tranche 1	Surface	Tranche 2	Surface	Tranche 3	Surface	Tranche 4	Surface	Tranche 5	Surface
LOT 1	Catégorie agglomération 671 m²	LOT 19	567 m²	LOT 25	463 m²	LOT 32	687 m²	LOT 36	535 m²
LOT 2	Catégorie agglomération 447 m²	LOT 20	516 m²	LOT 27	479 m²	LOT 33	740 m²	LOT 37	510 m²
LOT 3	Catégorie agglomération 450 m²	LOT 21	526 m²	LOT 28	657 m²	LOT 34	671 m²	LOT 38	559 m²
LOT 4	Catégorie agglomération 451 m²	LOT 22	559 m²	LOT 29	654 m²	LOT 35	547 m²	LOT 39	565 m²
LOT 5	Catégorie agglomération 452 m²	LOT 23	605 m²	LOT 30	618 m²	LOT 40	609 m²	LOT 41	587 m²
LOT 6	Catégorie agglomération 473 m²	LOT 24	755 m²	LOT 31	559 m²	LOT 42	542 m²	LOT 43	579 m²
LOT 7	Catégorie agglomération 497 m²	LOT 25	640 m²	TOTAL LOTS TRANCHE 3	3428 m²	Voie	111 m²	TOTAL LOTS TRANCHE 5	4406 m²
LOT 8	Catégorie agglomération 635 m²	TOTAL LOTS TRANCHE 2	4168 m²	Espaces verts	111 m²	Cheminement piéton	23 m²	Espaces verts	99 m²
LOT 9	Catégorie agglomération 710 m²	Espaces verts - Nouveaux	124 m²	Parkings	52 m²	Aire de propreté	9 m²	Parkings	37 m²
LOT 10	Catégorie agglomération 712 m²	Espaces verts - Nouveaux	120 m²	Voie	259 m²	Cheminement piéton	126 m²	Voie	499 m²
LOT 11	Catégorie agglomération 805 m²	Parkings	50 m²	Cheminement piéton	126 m²	Aire de propreté	6 m²	Cheminement piéton	79 m²
LOT 12	Catégorie agglomération 854 m²	Voie	515 m²	Aire de propreté	6 m²	SURFACE TOTAL TRANCHE 5	5180 m²		
LOT 13	Catégorie agglomération 865 m²	SURFACE TOTAL TRANCHE 2	5005 m²						
LOT 14	Catégorie agglomération 884 m²								
LOT 15	Catégorie agglomération 887 m²								
LOT 16	Catégorie agglomération 911 m²								
LOT 17	Catégorie agglomération 1000 m²								
LOT 18	Catégorie agglomération 1000 m²								
TOTAL LOTS TRANCHE 1	10038 m²								
Espaces verts	2732 m²								
Espaces verts - Nouveaux	35 m²								
Parkings	259 m²								
Voie	2206 m²								
Cheminement piéton	1156 m²								
Point de regroupement	40 m²								
Transformateur	9 m²								
Aire de propreté	30 m²								
SURFACE TOTAL TRANCHE 1	16872 m²								